

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 27 mars 2023, à 17 h 30, à la salle Espace citoyens (nes), située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1661, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages avec mezzanine et rez-de-chaussée commercial comprenant 5 unités de logements et 7 stationnements intérieurs pour vélo au sous-sol.
- 2291, rue Montgomery, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 6 unités de logements au total.
- 1332-1334, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction à l'identique d'un immeuble de 3 étages comprenant 1 commerce au rez-de-chaussée, 2 unités de logements aux étages, 2 places de stationnement et 4 stationnements extérieurs pour vélos.

Toute personne souhaitant s'opposer à l'une des demandes ci-haut mentionnées doit, au plus tard le 21 mars 2023, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : katerine.rowan@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 11 mars 2023

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie